

SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE

Agréée par le Ministère de l'Environnement depuis le 28 février 1978

Procès-verbal de l'**Assemblée Générale Extraordinaire** du 11/10/2018 à 18 h,
à la Salle Honoré Daumier de Carnoules

Membres présents : 58

0. Ouverture de l'AGE par le Président – Adoption de l'ordre du jour

Laurent Barthe, président, ouvre l'assemblée générale extraordinaire et propose l'ordre du jour suivant :

- 1. Proposition de modification des statuts de l'association**
- 2. Vote sur les modifications proposées**

1. Proposition de modification des statuts de l'association

Laurent Barthe, président, fait la lecture des propositions de modification des statuts ([annexe 1](#)). Celles-ci ont été envoyées à tous les membres en même temps que la convocation aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire.

2. Vote sur les modifications proposées

Le vote se déroule à main levée, avec les membres présents article par article : 58 votants présents ou représentés, 58 suffrages exprimés. La modification des statuts comme proposé au point précédent est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée à 18h45.

Laurent BARTHE
Président



Matthieu BERRONEAU
Trésorier

